

DEE TECH

Société anonyme au capital de 206 250 €

Siège social : 2 rue Alfred de Vigny, 75008 Paris

RCS : Paris 897 708 939

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2022

GRANT THORNTON

MAZARS

GRANT THORNTON

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 (0)1 41 25 85 85

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE
NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 EUROS – RCS NANTERRE 632 013 843

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

DEE TECH

Assemblée générale

d'approbation de l'exercice clos

le 31 décembre 2022

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires de la société DEE TECH,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

DEE TECH

Assemblée générale

d'approbation de l'exercice clos

le 31 décembre 2022

Convention déjà approuvée par l'assemblée générale

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de garantie en langue anglaise intitulé *Underwriting Agreement* conclu entre (i) la société DEE TECH, (ii) ses actionnaires fondateurs à savoir 07MEN, Société Financière James, MACSF Epargne-Retraite, IDI et SAS Collignon et (iii) Deutsche Bank Aktiengesellschaft et Société Générale, d'autre part.

Personnes concernées :

- Monsieur Marc Menasé, Directeur Général de la société Dee Tech,
- Michaël Benabou, Président du Conseil d'administration de la société Dee Tech,
- Charles Hubert de Chaudenay, Administrateur de la société Dee Tech,
- MACSF Epargne Retraite représenté par Rogier Caniard, administrateur de la société Dee Tech,
- IDI représenté par Julien Bentz, administrateur de la société Dee Tech

Nature, objet, modalités et motifs : Le conseil d'administration du 23 juin 2021 a autorisé la signature, le 25 juin 2021, d'un contrat de garantie en langue anglaise intitulé *Underwriting Agreement* (ne constituant pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce) conclu entre (i) la société DEE TECH, (ii) ses actionnaires fondateurs à savoir 07MEN, Société Financière James, MACSF Epargne-Retraite, IDI et SAS Collignon et (iii) Deutsche Bank Aktiengesellschaft dont le siège social est situé Mainzer Landstrasse 11-17, Frankfurt 60329, am Main (Allemagne) et Société Générale dont le siège social 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris (France) d'autre part.

Ce contrat de garantie visait principalement à assurer la bonne réalisation de l'émission des ABSAR B et de l'augmentation de capital en résultant, décidée par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021. Ce Contrat de Garantie stipule le paiement par la société Dee Tech de commissions au profit des établissements financiers visés ci-avant, exigibles immédiatement ou à terme en cas de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les Nouveaux Statuts de la société), d'un montant total maximum égal 9 075 000 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société avait d'ores et déjà versé un montant de 2 264 K€ de commissions au titre de ce contrat de garantie.

DEE TECH

Assemblée générale

d'approbation de l'exercice clos

le 31 décembre 2022

Aucun versement n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au titre de ce contrat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 avril 2023

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

Laurent Bouby



MAZARS

Marc Biasibetti